H80

AVBP BANDOL

Route du Beausset 83150 BANDOL
Tel: 04.94.29.34.34
Informations : JP MEYER/ JM MASSE

WEEK-END DU 22 NOVEMBRE 2015

L'AVBP BANDOL ORGANISE UN TOURNOI DOUBLETTE HANDICAP

HANDICAP : 80 % - 15 équipes récompensées

REGLEMENT :

Ce tournoi, homologué par la FFBSQ, est ouvert à tous les joueurs en règle avec leur fédération. Cette compétition est ouverte aux 40 premières doublettes inscrites.
Le tournoi se dispute en doublettes avec handicap en conformité avec les règlements de la FFBSQ.
L'organisateur ne sera pas tenu responsable du vol ou d'un éventuel dommage causé par les machines de bowling, retour de boules, rigoles, au matériel (boules...) des joueurs durant la compétition.
Chaque compétiteur accepte le règlement du tournoi en ces termes.

HANDICAP :

Le Handicap sera calculé, selon la moyenne du joueur(se), sur la base de 80% de la différence à 220, pris sur le dernier listing paru au moins 7 jours avant le premier jour de la compétition.
Il est limité à **68** quilles maximum par joueur.

Pour un joueur n'apparaissant pas au listing ou ayant un nombre de ligne inférieur à 18 en scores cumulés, le handicap sera de :
Joueurs 1ère année : hommes : **56** , dames : **68**
Autres joueurs : hommes : **24**, dames : **36**

EGALITES :

En cas d'égalité, c'est l'équipe qui a la meilleure dernière ligne (handicap compris) qui est qualifiée. Si une égalité subsiste c'est l'équipe qui a réalisé la meilleure avant-dernière ligne (handicap compris qui est qualifiée etc.

QUAL)IFICATIONS:

Chaque équipe effectue 3 séries de 3 lignes qualificatives, avec un décalage de trois ou cinq pistes vers la droite à l'issue de chaque série en fonction du nombre de pistes occupées.

FINALES :

Les 10 premières doublettes issues des qualifications (de la 1ère à la dixième) sont retenues pour disputer la GRANDE FINALE sur 6 parties supplémentaires (2 fois 3 lignes).
Les 10 doublettes suivantes issues des qualifications (de la 11ème à la vingtième) sont retenues pour disputer la PETITE FINALE sur 6 parties supplémentaires (2 fois 3 lignes).

50% des quilles de la phase qualificative seront conservées pour les finales.

ENGAGEMENT :
Les droits d'engagement sont fixés **à 53.00 € par joueur**, **106.00 € par équipe**.
Les inscriptions doivent être accompagnées du droit d'engagement (chèques libellés à l'ordre de l'AVBP Bandol) et adressés à :
BOWLING DE BANDOL Route du Beausset 83150 BANDOL

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'après la compétition.
Toute contestation sera tranchée, par l'arbitre ou, à défaut, par l'organisateur.

HORAIRES :

ELIMINATOIRES	MERCREDI (maximum 10 équipes)	18H30 – 22H30
	JEUDI (maximum 10 équipes)	18H30 – 22H30
	VENDREDI (maximum 10 équipes)	16H30 – 20H30
	SAMEDI (maximum 10 équipes)	08H30 – 12H30
	SAMEDI (maximum 10 équipes)	13H30 – 17H30
	Priorité le samedi aux équipes venant de plus 40kms du bowling de Bandol	
FINALES	DIMANCHE **Podiums et remise des récompenses**	08H30 – 11H00 Petite FINALE 11H45 – 14H15 Grande FINALE 14H30
Reconditionnement à chaque tour		

INDEMNITES DE DEPLACEMENT (Hypothèse 40 équipes participantes):

GRANDE FINALE

Vainqueur : 300.00 € Deuxième : 200.00 € Troisième : 110.00 € Quatrième: 90.00 € Cinquième au dixième : 80,00€ par équipe

PETITE FINALE

Vainqueur : 100,00 € Deuxième : 76.00 € Troisième au Cinquième : 48.00 € par équipe

BILAN FINANCIER POUR 40 EQUIPES:

RECETTES		DEPENSES	
Engagements 40 doublettes à **106** €	4240,00 €	Indemnités de déplacement	1500,00 €
		Parties de bowling (960*3.18€)	3052,80 €
Sponsor bowling de Bandol	638,00 €	Homologation (960*0.12€)	115,20 €
		Arbitrage	210,00 €
Total	**4878,00 €**	**Total**	**4878,00 €**

INDEMNITES DE DEPLACEMENT (Hypothèse 32 équipes participantes): **15 équipes récompensées…..**

GRANDE FINALE

Vainqueur : 250.00 € Deuxième : 180.00 € Troisième : 80.00 € Quatrième: 66.00 € Cinquième au dixième : 50,00€ par équipe

PETITE FINALE

Vainqueur : 60,00 € Deuxième : 50.00 € Troisième au Cinquième : 48.00 € par équipe

BILAN FINANCIER POUR 32 EQUIPES:

RECETTES		DEPENSES	
Engagements 32 doublettes à **106** €	3392,00 €	Indemnités de déplacement	1130,00 €
		Parties de bowling (816*3.18€)	2594,88 €
Sponsor bowling de Bandol	598,80 €	Homologation (816*0.12€)	97,92 €
		Arbitrage	168,00 €
Total	**3990,80 €**	**Total**	**3990,80 €**